

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2022, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. Fabrice ROSAY, Secrétaire général pour les affaires régionales représentant M. le Préfet de la région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. D'ANGELO, Agent Comptable de l'EPF Normandie.

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

Sous réserve de la délibération de la Commune de DONVILLE LES BAINS, sollicitant l'intervention de l'EPF de Normandie et s'engagement au rachat des biens dans un délai de 5 ans,

Vu l'estimation des domaines en date du 10 février 2022 réalisée par France Domaine,

Sur le rapport et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'acquérir, à la demande de la Commune de **DONVILLE LES BAINS** (Manche), les parcelles sises rue Marcel Gayet cadastrées section **AI 63, AI 64 et AI 65** pour une contenance totale de 9 659 m².

Ce site est stratégique du fait de son implantation face à la Mer. Ce foncier possède un fort enjeu pour établir de la mixité sociale et générationnelle où la ville souhaite également créer des liaisons piétonnes entre deux voies ainsi que préserver les espaces boisés.

Le projet de la commune est la construction d'une résidence intergénérationnelle avec la construction de 66 logements en collectif (15 T2, 34 T3, 17 T4) et 88 places de stationnement.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est fixée à **2 915 811 € (Compte 924676 – OPE2022005 – 50 - DONVILLE LES BAINS RUE MARCEL GAYET)**.

La présente délibération emporte acceptation de l'éventuelle délégation du droit de préemption urbain qui pourrait être consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

Délibération approuvée
L'Adjoint au Secrétaire A. Roué, le
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"

Dominique LEPETIT

18 MARS 2022

Le Préfet,

Action foncière

Rue Marcel Gayet


Département de la Manche
Donville-les-Bains

Code Opération: 924 676
Surface : 9 660 m² environ



Sources : BD Ortho 50 - IGN - 2020

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 22/02/2022

 Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la
convention signée le :

0 12,5 25 50
Mètres

Action foncière

Rue Marcel Gayet




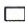
Département de la Manche
Donville-les-Bains

Code Opération: 924 676
Surface : 9 660 m² environ
Section : AI



Sources : Origine cadastre 2021 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : N.D. (EPF Normandie) le 22/02/2022

-  Emprise concernée par l'opération
-  Bâti
-  Sections cadastrales
-  Parcelles

Plan annexé à la
convention signée le :

0 10 20 40
Mètres